

Sète, le 28 juin 2023

Monsieur Hugues MOUTOUH
Préfet de l'Hérault
Préfecture de Montpellier
Place des Martyrs de la Résistance
34090 Montpellier

Objet : demandes de précisions sur l'organisation du débat démocratique

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons porter à votre connaissance et solliciter votre appréciation sur une série de faits et de chiffres concernant **l'organisation du débat démocratique au sein du conseil municipal de Sète.**

Dans la mandature municipale en cours, débutée il y a 3 ans tout juste, nous avons été convoqués 18 fois pour un conseil municipal (si l'on excepte 2 conseils exceptionnels destinés à traiter une délibération en urgence).

Ces conseils ne sont pas programmés à intervalles réguliers. Un nombre trop important de ces conseils se tient après un intervalle annoncé comme égal à 1 trimestre, limite édictée par la loi.

Cependant, **un doute subsiste sur ce délai entre la programmation de deux conseils municipaux. En effet, par trois fois, le délai entre deux conseils fût de 14 semaines.** Ce sera, pour la quatrième fois, le délai prévu avant le prochain conseil programmé le 25 septembre.

Un trimestre peut-il être étendu à 14 semaines ? D'un strict point de vue calendaire, aucun trimestre ne peut mathématiquement évaluer une durée de 14 semaines.

Et c'est encore plus vrai si l'on réduit, comme dans la séquence actuelle depuis décembre 2022 et jusqu'au 25 septembre prochain (+ de 9 mois), le nombre de conseils municipaux à trois, tous espacés de 13 ou 14 semaines.

Cette absence relative d'occurrence du conseil municipal est problématique. Ce délai porté à son maximum, voire au-delà, se conjugue avec des délais de convocation qui eux se situent au strict minimum imposé par la loi : 5 jours ouvrables avant l'échéance. **Elle est préjudiciable en priorité à tous les conseillers des groupes d'opposition. Elle est donc décidée et organisée manifestement à leur encontre.**

Avec plusieurs conséquences qui en découlent directement :

1. **Le nombre réduit de conseils municipaux occasionne une inflation continue de l'ordre du jour.** Le conseil récent du 19 Juin proposait un nombre de délibérations jamais atteint dans cette mandature : 57 ! Et non des moindres, puisqu'il fallait notamment statuer sur la présentation du Budget, comportant pas moins de 400 pages de documents et tableaux divers. De même, conséquence d'un nombre de délégations très élevé, le cahier des décisions atteignait lui aussi un point culminant avec 183 décisions. C'est là encore le chiffre le plus élevé de cette mandature !

2. **Cette inflation de délibérations et décisions produit une quantité de documents impossible à étudier en détail.** L'infobésité de ce dernier conseil, par exemple, conduisait à proposer aux conseillers 1957 pages de documentation diverse ! **Si l'on veut raisonner par l'absurde, on peut noter qu'un conseiller libéré de toute obligation, qui consacrerait 6 journées de 10 heures (!) à l'étude de ces documents (choses totalement impossible au demeurant), disposerait de moins de 2 mn par page, toute recherche et demande d'information incluse !** De ce fait, nous pouvons affirmer sans aucun risque, que les conseillers de la majorité eux-mêmes sont dans l'impossibilité de prendre connaissance des dossiers en détail et en intégralité. Ce qu'ils se garderont bien d'avouer. Ceci nous a été confirmé, entre autres, le jour où posant une question sur un immeuble de 15 étages destiné à être construit dans la future ZAC Est de Sète, il nous a été répondu par les conseillers de la majorité que cet immeuble était le fruit de notre imagination. Pourtant, il figurait bien en page 82 du document décrivant le projet de la ZAC. Ainsi, **cette infobésité conduit à des situations préjudiciables et même risibles pour la démocratie.**
3. **Cette infobésité organisée et instrumentée se trouve renforcée par le télescopage avec les conseils d'agglomération.** Pendant la période dévolue à l'étude des documents des conseils municipaux, se trouve accolée inopinément l'étude des documents de certains conseils d'agglomération, dans un volume probablement équivalent. Donc, 4 des conseillers de notre groupe se trouvent contraints à consacrer encore deux fois moins de temps à cette étude. Ils ne disposent que d'une semaine pour l'étude des 2 conseils et des milliers de documents. **Ce télescopage n'est pas anodin et dû au hasard : Mr Commeinhes est maire de Sète mais aussi président de l'agglomération. Il a tout pouvoir pour organiser différemment le calendrier des convocations aux différents conseils.** C'est un choix qui lui appartient, manifestement délibéré, et lourd de sens.

Par ailleurs, d'autres éléments viennent renforcer les difficultés pour les oppositions à travailler efficacement lors des conseils municipaux. Par exemple, les horaires qui ont été avancés depuis quelques mois. **Le conseil est désormais programmé à 17H, ce qui rend difficile d'y être présent pour les personnes qui travaillent en dehors de la mairie.** Cette difficulté touche essentiellement les conseillers d'opposition, qui sont les seuls à ne pas être rétribués.

Si tous ces éléments ne constituaient pas une entorse à la réglementation, ce qu'il vous appartiendra de décider, il resterait que **leur concordance, leur répétition et leur systématisation posent question.**

Ils interviennent dans **un contexte global qui vise à réduire les possibilités d'étude, de débat, et d'expression des oppositions, et des citoyens en général.** Ainsi, il faut noter en surplus de cette liste déjà longue de choix faits par la majorité municipale, le fait que, **sur cette mandature courant depuis 3 ans, tous les conseils se sont tenus dans une salle ne permettant d'accueillir ni le public, ni même l'ensemble des conseillers municipaux.** Nous l'avons constaté ce lundi 19 juin : **en présence d'un grand nombre de conseillers, et des agents administratifs indispensables, il n'est pas possible de disposer autour de la table du conseil l'ensemble des conseillers** (lorsque l'une est arrivée en retard, du fait de l'horaire déjà mentionné probablement, il a fallu resserrer les chaises et les personnels pour lui permettre de s'asseoir). Ainsi, aussi ubuesque que cela puisse paraître, **si la totalité des conseillers s'étaient présentés à cette séance, ils auraient été dans une grande difficulté pour s'installer convenablement, avec leur matériel (micro, tablette, stylos, documents...).**

Nous voulons donc attirer votre attention et solliciter votre intervention et votre arbitrage éclairé sur l'ensemble de ce contexte préjudiciable au bon ordonnancement du débat public.

En rappelant les faits et chiffres énoncés :

- Délais entre 2 conseils municipaux successifs plusieurs fois portés à **14 semaines** (supérieurs à un trimestre calendaire)
- Délais de convocation et communication des documents réduits au strict minimum : **5 jours**
- **Télescopage volontaire** des échéances de conseils d'agglomération et de conseils municipaux (rien n'interdit de les dissocier)
- **Infobésité organisée** volontairement, avec des volumes de documents flirtant avec les 2000 pages
- **Horaires des conseils inappropriés** (17 H) destinés à ostraciser les conseillers salariés non rétribués par la mairie
- **Choix de locaux inadéquats**, ne permettant, systématiquement sans exception, ni l'accueil du public, ni l'accueil confortable de l'ensemble des conseillers
- Et, autre détail étonnant, **mise en ligne de versions vidéos tronquées des derniers conseils** qui ne comportent pas l'intégralité de la retranscription des débats. (Or, rappelons-le, cette retranscription, en l'absence volontaire de public, constitue le seul lien des citoyens avec la teneur des délibérations du conseil municipal)

Tous ces éléments concordants et convergents nous laissent penser qu'il s'agit là d'une volonté délibérée de réduire le débat citoyen et républicain.

Nous laissons à votre appréciation, Mr Le Préfet, l'étude de ces éléments et les réponses à leurs apporter.

Enfin, nous porterons par ailleurs devant la presse et les citoyens ces éléments, afin que nul n'en ignore et puisse construire sa propre opinion sur cet état de faits.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez, Monsieur le Préfet, recevoir mes salutations républicaines.

Laurent Hercé
Conseiller Municipal EELV du groupe Ensemble pour Sète

